

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

NOUVELLE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 27 juillet 2022 – En avril dernier, la MRC des Jardins-de-Napierville a déclaré compétence exclusive pour la gestion intégrée des matières résiduelles pour l'ensemble des 11 municipalités de son territoire. Pour mener à bien cette nouvelle compétence, la MRC des Jardins-de-Napierville a conclu une entente avec la MRC du Haut-Richelieu pour une prestation de services par sa société d'économie mixte Compo-Haut-Richelieu inc. à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. Yves Boyer, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville et maire de Saint-Patrice-de-Sherrington, se réjouit : « Le conseil régional est fier et heureux d'avoir conclu cette entente avec la MRC du Haut-Richelieu. Grâce à celle-ci, les citoyens auront accès à davantage de services à partir de 2023. Les grands changements et les belles nouveautés qui seront implantés contribueront à l'amélioration de notre performance pour la gestion des matières résiduelles dans la MRC. »

Ordures : bac roulant obligatoire

Dès le début de la prochaine année, les ordures ménagères devront être déposées dans un bac à ordures sur roues conforme, c'est-à-dire qu'il doit être muni d'une prise européenne, être de couleur verte (de préférence), noire ou grise et avoir une capacité de 240 ou 360 litres.

Cette mesure, qui s'adresse aux résidences et immeubles de 5 logements et moins, a pour objectifs d'améliorer la sécurité des travailleurs, d'uniformiser la méthode de collecte ainsi que de maintenir un environnement propre en limitant l'accès aux ordures pour les corneilles et les petits animaux.

Les propriétaires de résidences et les locataires concernés qui ne possèdent pas déjà un bac roulant devront s'en procurer un au plus tard le 31 décembre 2022. À compter du 1^{er} janvier 2023, le contenu des poubelles non conformes et les sacs d'ordures ne seront pas vidés lors de la collecte.

Des bacs conformes sont vendus dans la majorité des quincailleries. Plus de détails dans le feuillet explicatif qui sera transmis par la poste aux citoyens et qui est disponible en ligne à compo.qc.ca/mrc-jardins-de-napierville.

Changements et nouveautés

À compter de 2023, les citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville bénéficieront des services :

- L'implantation de la collecte des matières organiques BRUN'O Lebac
- Le remaniement des fréquences de collecte des ordures et des matières recyclables (aux 2 semaines en alternance)
- L'accès aux 3 écocentres de Compo-Haut-Richelieu inc.
- Une collecte de gros rebuts non valorisables une fois par mois.

Des détails concernant tous ces services seront diffusés en temps et lieu, au cours de l'automne 2022.